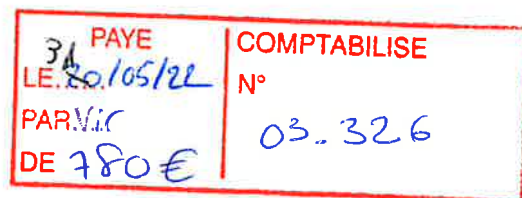




CSPS SOCOBAT
520 Allée de la Ricarde
84 800 ISLE SUR SORGUE
Tél: 06 60 78 42 36
Siret: 753 978 535



HECTARE
75 ZI les Portes Domitienne
CS 30020
34 740 VENDARGUES

Objet: Mission de CSPS -Travaux de Viabilisation de lots a batir La capagne de Léo à MARSEILLE
Devis en date du 18 Octobre 2021 notifié le 1 Novembre 2021

FACTURE N° 03/1023/2022 du 30 Mars 2022

Désignation	Unité	Quantité	P.U.	TOTAL H.T. €
Montant du B. C. (Durée Mission 20 semaines)	F	1		3 500,00 €
Situation N°1 : Phase conception (Part cotraitant)	F	1		600,00 €
Situation N°1 (Mois 1/4 Mars 2022)	F	1		650,00 €
11/04/2022 Stornello Gérald Responsable opérationnel travaux				
HECTARE URBANISME / D'URBANISME EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE 13180 CABRIès 04 42 02 05 92 0753 978 535				
TOTAL				1 250,00 €

TOTAL DES SITUATIONS	1 250,00 €
Total situations précédentes à déduire	600,00 €
MONTANT SITUATION DU MOIS	650,00 €

En votre aimable règlement

Date d'échéance: 30 jours à réception

Mandatement à réception

TOTAL A PAYER	
H.T.	650,00 €
T.V.A. 20%	130,00 €
T.T.C.	780,00 €

Références bancaires: Compte n° 00020685701 - Banque 10278 - Guichet 07986 - Clé 75

Domiciliation: CREDIT MUTUEL - 1256 Avenue Jean Monnet - 83190 OLLIOULES

Pénalités de retard / Indemnité forfaitaire pour frais:

A défaut de paiement de la présente dans le délai indiqué ci-dessus compté à partir de sa date de réception, un intérêt de retard aux taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement, majoré de 8 points, est immédiatement exigible, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ pourra être réclamée en plus des pénalités de retard (texte et modalité d'application par la DGCCRF). Loi N°2012-387 du 22/03/12 - Décret N°2012-1115 du 22/10/12 - Article 441-6 code du commerce.

S.A.R.L. au capital de 16 000 Euros
R.C.S. AVIGNON 753 978 535

T.V.A.: N° Intra-communautaire
FR 86 753 978 535